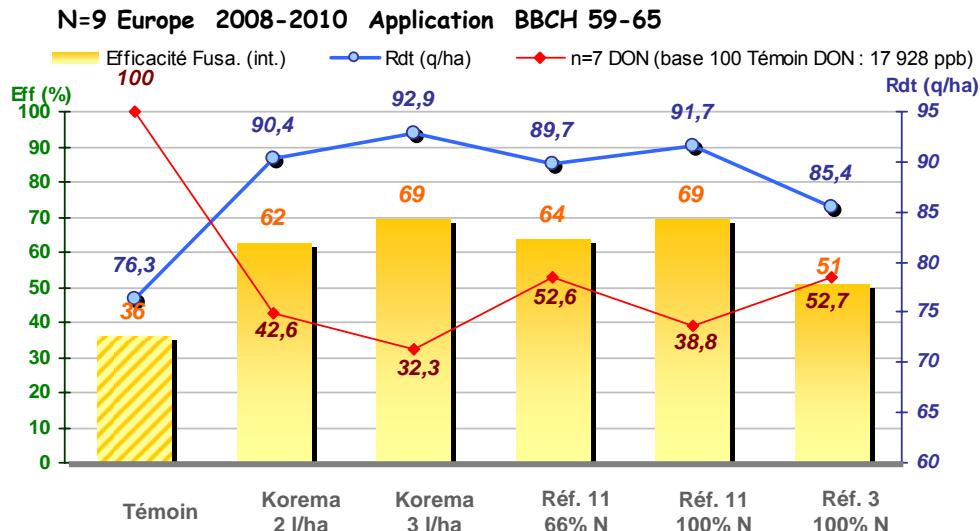


L'excellence fongicide toutes céréales

Un nouveau standard de la qualité sanitaire pour blé et triticale



Fusariose (*F. graminearum*)



2 à 2,4 l/ha pour l'exigence qualité sanitaire

L'innovation qui se voit !



Usages et doses autorisés

Cultures	Maladie	Doses	ZNT
Blés	Septoriose Rouille jaune Rouille brune Fusariose sur épis Helminthosporiose	3 l/ha	50 m
Triticale	Septoriose Rouille jaune rouille Brune Fusariose sur épis	3 l/ha	50 m
Orges	Rhynchosporiose Helminthosporiose (D Teres) Rouille naine	2 l/ha	20 m
Seigle	Rhynchosporiose Rouille brune	2 l/ha	20 m
Avoines	Rouille couronnée	3 l/ha	50 m

®, marques déposées BASF. -Dangereux - Respecter les précautions d'emploi, lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. Décembre 2010 annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ces produits, de s'assurer avant toute application, auprès du N°Azer BASF AGRO-0810 023 033 - qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. REF 155FCFGE12100QUEST

L'excellence fongicide toutes céréales

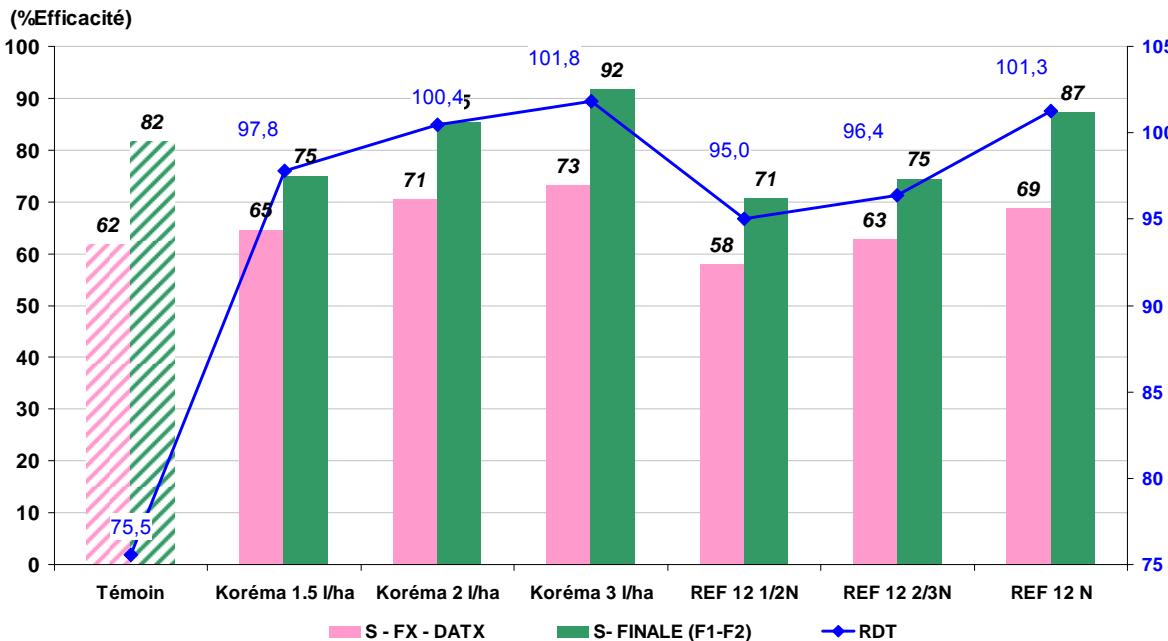
Korema®
INNOVATION



Haut niveau de protection
septoriose et rouille brune



FEUILLE une dose – une promesse



1,8 à 2 l/ha selon le risque et le programme

Points forts à retenir :

- Bénéfices rendements d'une formulation de pointe
- Curativité
- Polyvalence septo - rouille
- Souplesse de positionnement
- Homologué toutes céréales : blés, triticale, orges, avoine et seigle

Korema®
INNOVATION

La nouvelle référence efficacité et rentabilité

- Autorisation de vente : n°2090092.
- Composition : 37,5 g/L d'époxiconazole + 27,5 g/L de metconazole. ■ Formulation : Concentré émulsionnable (EC). ■ Usages et doses autorisés : voir tableau recto. ■ Classement : Xn : Nocif. N : Dangereux pour l'environnement. R40 : Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Conditions d'emploi : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres (pour une dose d'emploi de 3 l/ha) ou de 20 mètres (pour une dose d'emploi de 2 l/ha) par rapport aux points d'eau. Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure d'une aire non cultivée adjacente.
- Nombre maximum d'applications : 2/an. ■ Délai avant récolte : 35 jours. ■ Délai de rentrée dans la parcelle : 48 heures. ■ Délai entre 2 applications sur blés: 21 jours ■ Protection utilisateur lors manipulation produit : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.